

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central
205.10 pour la Coopérative
255.34 pour la Société Mutuelle
147.18 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



POUR L'AMÉLIORATION DE NOS BOVINS

Un Brin de Causette...



Les Anglais venant de célébrer, en grand tra-la-la, le jubilé de Georges V — c'est bien juste qu'on ait fêté à no' tour, dans tout la France, Sainte Jeanne d'Arc, la Libératrice, qu'avait bonté dehors les Anglais et délivré le pays. C'est la moindre des choses qu'on s'oye un p'tit reconnaissant à c'te paysanne, jolie bergère de Lorraine, qu'est devenue quasiment une héroïne.

Huchée sur son cheval blanc, avec son étendard, elle commandait à tous les soldats armés de pied en cape. Tout sa vie est un conte de fée, un exemple de courage qui l'est bon de méditer : Jeanne offrant son épée au Bon Dieu à Saint Denis — Jeanne victorieuse à Orléans — Jeanne triomphante à Reims — Jeanne martyre au bûcher de Rouen, en 1431 — Jeanne, sainte au Ciel... Dame, sans elle, p't'être ben qu'on serait terribles des Angliches !

Dampuis Hugues Capet, Charles Martel, Pépin le Bref et Clouvis... jusqu'aux présidents Doumergue et Lebrun, not' pays a toujours eu des héros, des saints et des grands hommes (les confondez point avec les hommes grands). La Providence les a envoyés au bon moment pour sauver la situation. Pendant la dernière guerre, quoi c'est qu'on serait devenu si qu'on avait point eu un Joffre, un Gallieni, un Castelnau, un Pétain, un Foch et un Clemenceau, pour ne nommer que ceux-là ? Au cours de l'Histoire, combien de grands soldats, de grands monarques et de grands saints, qu'on fait du bien à not' pays, pourchassés les barbares et sauvés la civilisation ! C'est des pages de gloire dont les Français pouvons être fiers.

Regardez dan le grand Saint Loup, qu'a fait reculer les Huns devant Troyes, Sainte Geneviève qu'a sauvé Lutèce, le Paris d'aujourd'hui. C'te vierge gauloise avait tenu cinq années les Francs en respect, sous les murs de la capitale, même qu'au milieu des périls elle était allée crêpe du froment à Arcis-sur-Aube, pour ses compatriotes affamés et qu'elle était revenue avec onze bateaux de grains.

Y a t'y point en Sainte Clotilde et Sainte Odile, la patronne de l'Alsace qu'étaient née aveugle et qu'avait recouvré la vue à son baptême ? Et pis tout plein de grands saints, qu'on marquée leur place, prêchant la pauvreté, l'amour du prochain, instruisant le peuple, développant les sciences et les consciences : Saint Rémy, Saint Eloi, Saint Martin, Saint François, Saint Dominique, Saint Thomas d'Aquin, Saint Louis et combien d'autres ! Leur existence a toujours été un drame, où la chair a joué son rôle, p'neque n'étaient point des déshérités, mais des humains, qui méprisaient les plaisirs du commun des mortels, pour chercher les joies plus hautes du dévouement et du sacrifice.

Après le règne de Louis XIII, quand c'est que la Fronde a éclaté, suivie d'une terrible famine, la misère était grande à Paris. Saint Vincent de Paul parcourait les rues, recueillant sous son manteau les enfants abandonnés. Encore quelques années et, avec Sainte Louise de Marillac, y fonda la Congrégation des Filles de la Charité. Ces pauvres sœurs sont-elles point restées, à travers les âges, les meilleures servantes de la souffrance et de la misère ?

An'hui, on s'oye tant de crimes et de scandales de tout sortes, on s'oye Dame Justice trébucher et s'égayer si souvent, ébriée de Français connaissant seulement la vie ou le nom de Sainte Louise de Marillac, qu'on vient de canoniser ? C'est qu'on a guère l'habitude de lire la vie des Saints, qu'on devore des romans policiers, des amourettes, ou des balivernes québécoises, non point qu'on préfère le vice à la vertu, mais parcequ'on croye que la Vertu, comme les gens heureux, avant point d'histoire et qu'on aime beaucoup les histoires.

Pendant le même temps, elles versaient au fisc 953 millions. Elles ont donc travaillé deux jours sur trois pour le fisc...

peuvent en faire six à huit par semaine, mais sans dépasser le nombre de 150 dans leur année. Pour un taureau adulte, le nombre de 80 à 85 vaches doit être considéré comme suffisant. (Bien entendu, tout dépend de la situation, de l'état de santé du bétail et des circonstances qui empêchent une bonne fécondation.) Il faut surtout rejeter la mauvaise pratique de faire saillir deux fois de suite la même vache, la seconde saillie étant inutile et usant prématurément le taureau.

Tout en limitant le nombre de femelles présentées aux jeunes mâles, il est nécessaire de les soutenir par une alimentation rationnelle et de leur accorder un certain exercice.

En ce qui concerne la transmission de l'aptitude laitière, on s'est rendu compte que le taureau a une action aussi importante que celle de la vache : d'où l'intérêt bien évident à conserver le plus longtemps possible les taureaux d'élite, issus des meilleures familles. On s'étonne parfois qu'une vache soit moins bonne que sa mère et l'on attribue cette cause à la dégénérescence, au lieu de considérer l'influence du père. Le taureau transmet rapidement à sa descendance ses facultés laitières ou beurrières, bonnes ou mauvaises. On peut garder deux ou trois génisses d'une bonne vache, pendant qu'un taureau peut nous en laisser, dans le même temps, une cinquantaine. D'après les caractères extérieurs ou « signes laitiers », il est difficile d'apprécier la valeur laitière d'un taureau, celle-ci ne pouvant se vérifier qu'après cinq ou six ans. Dans certains régions, comme en Normandie, pour apprécier la valeur beurrière des mâles, lorsqu'on ne garde ceux-ci que jusqu'à 3 ou 4 ans, on a recours au contrôle beurrier des parents.

À côté du Herd-Book, il a été institué un livre généalogique de conformation, un livre d'élite pour les vaches bien conformées et inscrites au contrôle laitier des Syndicats d'élevage, ayant produit plus de 200 kilos de beurre en 300 jours. Les taureaux, pour être recommandés, doivent avoir une mère ayant produit plus de 200 kilos de beurre, et pour être inscrits au livre d'élite, avoir six sœurs de père ou filles ayant fourni plus de 200 kilos.

Cette initiative prise par le Herd-Book Normand et déjà signalée à cette place, mérite d'être encouragée : elle ouvre une route nouvelle à l'amélioration laitière et beurrière de nos races.

Enfin, n'oublions pas que toute amélioration animale est intimement liée à l'amélioration progressive de nos terres, de nos cultures, l'animal étant avant tout l'expression du sol sur lequel il a été conçu et sur lequel il s'est développé.

R. FAIVRE.

Pourquoi rien ne va plus...

L'Association Nationale des Sociétés par Actions a fait une enquête qui a porté sur le bilan de 130 industries françaises.

Ces 130 Sociétés représentant 5 milliards 600 millions de capital nominal et 8 milliards 600 millions de chiffre d'affaires, employant 75.000 ouvriers, ont réalisé ensemble 508 millions de bénéfices.

Pendant le même temps, elles versaient au fisc 953 millions.

Elles ont donc travaillé deux jours sur trois pour le fisc...

AU VIGNOBLE

Les traitements d'assurance EN 1935

À la fin de la première semaine de mai, le développement de la vigne présentait une certaine avance sur 1934, mais un notable retard sur 1933, à pareille époque. À l'heure actuelle, la préparation est, dans l'ensemble, satisfaisante et la vigne est saine, à part quelques cas d'Eriose, sans importance. Nous sommes au début du vol des papillons de Cochylis et d'Eudemis. Le premier papillon a été capturé le 15 mai.

La période froide que nous subissons n'a pas été favorable au vol. Un brusque changement de temps, à l'époque où nous sommes, pourrait modifier rapidement la situation et tout viticulteur prévoyant doit songer à mettre son vignoble à l'abri des invasions de maladie. Le Mildiou de la grappe ou Rot gris et les insectes ampelophages : Cochylis et Eudemis sont les principaux ennemis à combattre et nous devons nous prémunir contre eux. Nous avons institué, dans ce but, les traitements dits « d'assurance », dont le temps a confirmé l'efficacité. Ils s'imposent avec un minimum de frais. Ces traitements sont préventifs et intéressent la grappe. Il faut opérer de bonne heure pour être sûr de l'atteindre avec facilité, avant qu'elle soit cachée par le feuillage.

EPOQUE D'EXECUTION. — L'état de la grappe est le principal signe qui devra nous guider pour fixer la date d'exécution du premier « traitement d'assurance » efficace à la fois contre le Rot gris et contre les ampelophages. On l'appliquera lorsque les boutons floraux commenceront à se séparer et sans attendre que les feuilles forment écran. Les cépages les plus avancés devront naturellement être traités les premiers. Nous estimons que ce premier traitement pourra commencer vers le 24 mai, cette année. Le second suivra le premier à 10 ou 12 jours d'intervalle. Le rapprochement de ces deux pulvérisations est rendu nécessaire par l'évolution rapide de la grappe au début de juin.

Les deux « traitements d'assurance » proprement dits seront ou non suivis d'une troisième pulvérisation avant la floraison, suivant les conditions de l'année (humide ou sèche), mais cette troisième application ne sera pas à proprement parler un traitement de la grappe, car celle-ci est devenue très difficile à atteindre dans la seconde quinzaine de juin.

PRODUITS EMPLOYÉS. — On utilisera la bouillie bordelaise alca-

line ou une bouillie cuprique quelconque dans laquelle on ajoutera un kilogramme d'arséniate de plomb (en pâte ou en poudre) par hectolitre. L'arséniate en pâte sera délayé dans un peu d'eau et l'arséniate en poudre préparé à part, avant addition à la bouillie cuprique. On peut encore utiliser — mais avec moins de chances de succès — la bouillie cupro-nicotine obtenue en introduisant de la nicotine dans la bouillie cuprique de manière à apporter 130 gr. environ d'alcaloïde par hectolitre (1/3 de litre d'une nicotine à 100 gr. par litre, par exemple).

Ces bouillies sont à la fois anticryptogamiques et insecticides.

MODE D'APPLICATION. — Il s'agit essentiellement d'atteindre la grappe et de l'imprégner de bouillie : la feuille sera atteinte en même temps. On visera donc avec soin les grappes, ce qui sera facile au premier traitement et un peu moins au second. On passera, s'il le faut, des deux côtés du rang.

Dans les petits vignobles, ces pulvérisations seront faites à dos d'homme. Il faut compter 5 à 6 hectolitres de bouillie par hectare pour le premier traitement et 7 à 8 pour le second. Dans les grandes exploitations, on aura recours à des appareils à grand travail (à moteur ou à air comprimé). Les expériences faites dans la région, il y a deux ans, nous ont montré qu'avec ces derniers appareils, le traitement de la grappe peut encore être exécuté parfaitement, à condition de ne pas aller trop vite et de ne pas ménager la bouillie (10 à 12 hectolitres par hectare et par application). D'ailleurs mieux vaut faire une pulvérisation copieuse avec une bouillie un peu diluée qu'un traitement parcimonieux avec une bouillie plus concentrée.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le résultat dépendra de la perfection du lavage des grappes avec la bouillie.

Entre les deux traitements d'assurance, on pourra avantageusement placer un soufrage.

Une fois les traitements cupro-arsénicaux exécutés avec soin, on pourra avec confiance envisager l'avenir de la récolte et, si l'année est favorable, limiter au strict nécessaire les traitements suivants.

L. MOREAU et E. VINET,
Ingénieurs agronomes,
Directeurs de la Station Oenologique Régionale d'Angers.

Dégrèvements d'Impôt Foncier

L'article 69 de la codification de 1926 accordait au propriétaire d'un immeuble affecté, par hypothèque, à une créance, un dégrèvement d'impôt foncier en principal correspondant aux intérêts de la créance. Les intérêts des dettes chirographaires pouvaient, dans certains cas, donner lieu également à une réduction d'impôt foncier.

Or, aucune de ces dispositions n'est reproduite dans la nouvelle codification. En conséquence, le paiement d'intérêts hypothécaires ou chirographaires ne donnera droit, désormais, à aucun dégrèvement sur la contribution foncière.

Toutefois, cette suppression n'aura effet que pour les intérêts payés postérieurement au 1^{er} janvier 1935 : les propriétaires intéressés ont pu encore réclamer une réduction du principal de leur contribution foncière à raison des intérêts afférents à l'année 1934, à condition d'avoir produit leurs demandes — comme nous l'avons précédemment rappelé — dans les trois premiers mois de 1935, conformément à l'article 2 de la loi du 28 février 1934.

Pour l'avenir, il est bien entendu que les intérêts d'un emprunt hypothécaire ou chirographaire continueront à être admis dans les besoins d'une entreprise industrielle, commerciale, agricole ou d'une profession. En tout état de cause, ils restent déductibles du revenu global pour l'établissement de l'impôt général.

Par application de l'article 46 de la loi du 28 février 1933, les constructions nouvelles, destinées à l'habitation, ne pouvaient bénéficier de l'exemption d'impôt foncier pendant 15 ans qu'à la condition d'avoir été achevées le 31 décembre 1934, au plus tard. Les constructions terminées à partir du 1^{er} janvier 1935 devaient, par suite, supporter la contribution foncière dès la troisième année suivant celle de leur achèvement.

La loi du 15 février 1935 a ménagé un système transitoire applicable aux immeubles qui seront achevés entre le 1^{er} janvier 1935 et le 31 décembre 1938.

Le nouveau texte est ainsi conçu : « Article unique. — L'article 31 de la loi du 1^{er} avril 1926, modifié par les lois des 29 juin 1929, 31 mars 1932 (art. 6) et 28 février 1933 (art. 46) est complété comme suit : « A titre transitoire, l'exemption d'impôt foncier et de taxes locales prévue par le présent article est maintenue : »

1° Pour la durée ci-dessus fixée de 15 ans en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions qui seront achevées en 1935 ;

2° Pour une durée de 10 ans en faveur de celles qui seront achevées en 1936 ou 1937 ;

3° Pour une durée de 5 ans en faveur de celles qui seront achevées en 1938. »

La Situation Viticole

Une nouvelle débacle des cours des vins s'est produite au début de mai, sur les marchés méridionaux et algériens. Les cotations sont tombées à 3 fr. 75 le degré en Algérie et 4 francs dans le Midi. On a même indiqué, dans le Midi, des transactions réalisées entre 3 fr. 60 et 3 fr. 80 le degré hecto. Une panique atteignait le marché des vins : certains voyaient déjà les cours s'abaisser à 3 francs le degré.

Fort heureusement, la viticulture méridionale s'est courageusement ressaisie. Malgré des difficultés de crédit très sérieuses, les vigneronn méridionaux ont provoqué un redressement. De nouvelles affaires ont été traitées à 4 fr. 50 et à 4 fr. 75 le degré. Et l'on repart de 5 francs le degré dans le Midi. Le vent est à la hausse !

Cette amélioration semble due, pour une part, à la hausse sensible des alcools et à l'importance de la distillation obligatoire qui se poursuit activement, surtout dans le Midi et en Algérie. L'administration a fait connaître que les quantités de vin livrées à l'alambic doivent actuellement s'élever à dix millions d'hectolitres. Le Gouvernement, répondant aux questions qui lui étaient posées, a annoncé son intention d'appliquer la loi du 24 décembre 1934. Dans nos régions, les livraisons de vin à l'indistillation s'effectuent normalement.

Malgré cette amélioration relative de la situation, la viticulture reste inquiète. De nombreux projets sont réalisés, il faudra que l'accord se réalise entre les différentes régions viticoles. La situation des viticulteurs méridionaux est comme celle de nos vigneronn, extrêmement grave. La propriété méridionale, accablée de charges, soumise à des sacrifices qui atteignent 50 pour 100 de la récolte, ne peut plus tenir le coup. Et cette situation a des conséquences sociales qu'il ne faut pas perdre de vue.

Une compréhension mutuelle et réciproque des besoins de toutes les régions viticoles est indispensable, si l'on veut surmonter la crise actuelle, dont souffrent toutes les régions, sans exception. A l'effort commun indispensable, la viticulture organisée du Centre et de l'Ouest doit largement coopérer. C'est à la fois son devoir et son intérêt.

Comment on installe un Rucher

Le dimanche 12 mai, la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure reprenait ses cours gratuits au Rucher-Ecole du Parc de Procé, à Nantes. Plus de cinquante auditeurs assistaient à cette séance.

M. Etienne Giraud, du Landreau, président de la Société, traita d'abord le sujet suivant : « Comment on installe un rucher ».

Pour établir un rucher, dit M. Giraud, choisissez un coin de terrain à l'abri des vents du nord. S'il est placé près d'un chemin, il doit être séparé par une clôture (mur, haie, palissade ou arbustes) d'au moins deux mètres de haut pour forcer les abeilles à élever leur vol.

Les abeilles demandent toujours de l'ombre en été et se trouvent bien à l'abri des arbres fruitiers. Ne les placez jamais en plein soleil ni trop près d'un mur car la chaleur les gênerait considérablement en été.

On peut orienter le trou de vol des ruches dans n'importe quelle direction, mais la meilleure, pour nous, est celle de l'Est ou du Sud-Est, car les ruches reçoivent dès le matin les premiers rayons du soleil levant. Les abeilles sortent ainsi plus tôt de la ruche et travaillent plus longtemps au dehors. De plus, elles se trouvent, en cas de mauvais temps, à l'abri de la pluie qui, dans notre région, vient généralement de l'Ouest.

La meilleure ruche pour notre contrée est la ruche Dadant modifiée, à douze cadres, que vous placez sur deux bons piquets de 50 cm x 25 cm et de 15 cm d'épaisseur.

Vous donnez une légère pente en avant pour l'écoulement de l'eau qui pourrait séjourner sur le plateau.

Les ruches seront alignées à un mètre au moins les unes des autres et vous laisserez derrière un passage

OFFENSIVE HIVERNALE : Dans toute la France, le froid a fait une brusque réapparition. La neige est tombée assez abondamment en plusieurs régions. A Nantes, il n'avait pas neigé en mai, depuis 1900. En Touraine, les gelées ont causé de graves dégâts aux vignobles, vergers et jardins. En Normandie, en Bourgogne et dans le Sud-Ouest, le froid a été très vif ; les jeunes plants et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert.

A TOULON se tiendra, du 13 au 16 juin, le 23^e Congrès national de la Mutualité et de la Coopération agricoles.

LE CHOMAGE : D'après les déclarations du Ministre du Travail, le nombre des travailleurs étrangers sortis de France serait d'environ 80.000. Le chômage est en régression sensible et près de 50.000 chômeurs auraient retrouvé du travail.

EXPORTATIONS DE VINS : L'Allemagne importe chaque année d'assez importantes quantités de vins « vinés » à 23° pour fabriquer son eau-de-vie. Les vins français étaient préférés des distilleries allemandes par leur qualité. Mais le gouvernement allemand vient de limiter à 12,2 0/0 l'importation totale des vins français vinés. L'Italie et la Hongrie tirent le meilleur parti de ces accords désastreux.

EXPORTATIONS DE FRAISES : Un décret du 15 mai, paru à l'Officiel, vient de fixer les conditions d'exportations de fraises vers la Sarre, en vue d'assurer l'utilisation du contingent de 150 quintaux admis au droit réduit.

ECREMEUSES ETRANGERES : A titre exceptionnel et temporaire, l'importation des écremeuses et appareils centrifuges similaires, ne pourra être effectuée que suivant les modalités déterminées par arrêtés ministériels. Le quantum des autorisations sera égal aux quantités qui auront été importées pendant le mois correspondant de 1934.

INSPECTION SANITAIRE : Le Journal Officiel du 17 mai vient de publier le règlement technique relatif au contrôle de l'inspection sanitaire des cultures de pommes de terre, destinées à la semence.

Comité Douanier Agricole de la Protection douanière et des Traités de commerce

Le Comité douanier agricole de la protection douanière et des traités de commerce, C. N. A., 33, rue d'Amsterdam, Paris, vient de nous adresser un très intéressant résumé de son organisation et de son activité.

Cette note trop brève pour retracer l'ensemble des utiles interventions de cet organisme passe en revue l'origine, l'organisation, le budget et l'action du Comité douanier agricole. Elle donne un aperçu de la documentation qu'il a su réunir et fournir aux Associations agricoles pour les aider dans une tâche que nous savons lourde et que nous sommes tous à même d'apprécier. Elle indique la nécessité que présente pour la protection de l'agriculture contre des importations exagérées et le développement de ses exportations, l'élaboration de traités de commerce.

Le Comité douanier agricole doit être mis à même de participer à ce travail avec des moyens techniques proportionnés à l'importance économique de notre agriculture.

Son appel devrait être entendu de tous les agriculteurs et de toutes leurs associations.

Indiquons que ce document peut être demandé à son secrétariat : C. N. A., 33, rue d'Amsterdam, Paris (8^e).

de 1 m. 50 à 2 mètres pour pouvoir les visiter à votre aise.

Il est utile de nettoyer tous les abords de la ruche pour éloigner la vermine et afin que l'herbe ne gêne pas l'entrée et la sortie des abeilles. Enfin, il est prudent d'enclouer votre rucher avec du fil de fer, des pieux et une barrière pour empêcher les animaux de renverser vos ruches. Il est à remarquer que les abeilles ne disent rien aux animaux de l'espèce bovine (bœufs, vaches, etc...) mais elles n'aiment pas l'espèce chevaline. Aussi, si vous labourez le champ où se trouve votre rucher n'employez que des bœufs dans la journée. Si vous employez des chevaux, faites-le travailler très tôt dans la matinée ou très tard dans la soirée.

Les accidents sérieux sont bien rares, car les abeilles s'habituent vite aux passages de l'homme et des animaux devant leurs ruches.

Aux débutants, nous conseillons de ne faire leur apprentissage qu'avec deux ou trois ruches seulement et surtout de ne prendre qu'un modèle de ruche.

Le meilleur livre pour les diriger est « La Conduite du Rucher », par Bertrand, qu'ils trouveront dans toutes les librairies.

Une ruche, en général, ne rapporte que la deuxième année. Encore faut-il que les deux années soient bonnes et que l'été ne soit pas trop sec. Pas de fleurs, pas de miel. Espérons que cette année nous aurons beaucoup de fleurs et beaucoup de miel.

NOUVEAU COURS GRATUIT

Le prochain cours d'Apiculture, au Parc de Procé, aura lieu le dimanche 2 juin, à 15 heures. Tous les renseignements utiles aux agriculteurs sont donnés gratuitement.

Louis CHEVRIER,
Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours, Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale.

Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif.

DENTISTES D'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes



Société des Courses de Nantes

Voici l'ordre des épreuves des trois jours de la semaine de l'Ascension et les premiers engagements :

DIMANCHE 26 MAI

1^{re} Course : Prix d'Apprentis. — 4.000 francs (trot monté) ; 8 engagements.

2^{re} Course : Prix des Violettes. — 8.000 francs (galop) ; 18 engagements.

3^{re} Course : Prix de Gèvres. — 8.000 francs (trot attelé) ; 17 engagements.

4^{re} Course : Prix Sport de France. — 12.300 francs (galop) ; 20 engagements.

5^{re} Course : Prix de Coat-Dan. — 10.870 francs (steeple) ; 19 engagements.

6^{re} Course : Prix de Vouant. — 7.750 francs (steeple) ; 12 engagements.

JEUDI DE L'ASCENSION, 30 MAI

(Grande Journée du Centenaire)

1^{re} Course : Prix de la Duchesse-Anne. 10.000 francs (galop) ; 10 engagements.

2^{re} Course : Prix du Cens. — 20.000 francs (galop) ; 17 engagements.

3^{re} Course : Prix de la Loire. — 50.000 francs (trot attelé) ; 30 engagements.

4^{re} Course : Prix de la Société. — 50.000 francs (galop) ; 27 engagements.

5^{re} Course : Prix Barbe-Bleue. — 50.000 francs (steeple) ; 35 engagements.

6^{re} Course : Prix du Gâvre. — 20.000 francs (grand cross) ; 20 engagements.

DIMANCHE 2 JUIN

1^{re} Course : Prix de la Sèvre. — 7.000 francs (trot monté).

2^{re} Course : Prix du Bois-Rouaud. — 14.400 francs (galop).

3^{re} Course : Prix de la Maine. — 7.000 francs (trot attelé).

4^{re} Course : Prix du Petit-Port. — 7.500 francs (Haies).

5^{re} Course : Prix Jeanne-d'Arc. — (Military 1^{re} série).

6^{re} Course : Prix du Plessis. — 10.000 francs (steeple).

Les courses commenceront à 14 h.

Traitements des Arbres fruitiers

Nouvel insecticide et anticryptogamique contre les vers, les insectes et les maladies (tavelure des arbres fruitiers, mildiou de la vigne, etc...). Remplace les arboricides dans tous leurs emplois sans présenter aucun danger. Boîte de 1 kilo, pour 100 litres de bouillie, en vente au Syndicat. La Boîte, 12 fr. 50.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots.

Chronique des Céréales

Se préparer pour la prochaine campagne

L'avenir reste très incertain. Tout est subordonné au résultat de la nouvelle récolte.

Nous allons terminer la campagne, selon toute vraisemblance, avec un excédent assez important — peut-être une douzaine de millions de quintaux en plus du stock de l'Intendance — report élevé, certes, tout de même inférieur à celui de juillet dernier.

Si la récolte est faible, franchement déficitaire, la liquidation de cet arriéré limité s'opérera sans trop de difficultés, et le marché se tiendra. La situation économique de la culture sera critique, mais, en apparence, la crise semblera résolue.

Si la récolte est encore importante, la situation peut devenir brusquement très grave.

Joueront contre nous ?

Le poids du report ;

Le décaissement général des esprits, aigris et démotivés par une législation mauvaise, craquant de toutes parts ; crise de confiance devant l'impuissance du Gouvernement à faire respecter les lois ;

Les besoins de trésorerie de la culture, très aggravés par la crise et qui pousseront aux ventes précipitées ;

Enfin, l'impossibilité absolue d'espérer de nouveaux crédits, même par la voie indirecte de l'emprunt, pour évacuer les excédents. Ceux-ci pèseront de tout leur poids sur le marché.

Tous ces facteurs combinés peuvent amener une débâcle rapide, brutale.

C'est un risque menaçant. Devant le danger, on n'a pas le droit de rester passif.

Certains — c'est la thèse développée dans la meunerie avec une conviction d'ailleurs souvent plus apparente que réelle — prônent la liberté intégrale sans aucune restriction, ni limite. On laisserait le marché jouer sa chance, s'effondrer librement sous le poids des excédents. Résistera-t-il pourra, et les choses finiront par se tasser toutes seules.

Sans parler des ruines qu'accumulerait une pareille aventure, les partisans de la liberté totale font un rêve chimérique.

Les conséquences économiques, sociales et politiques d'un nouveau krach, plus accentué encore, du marché du blé, seraient telles qu'aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra rester indifférent — surtout à quelques mois des élections.

On interviendra donc encore. Comment ? Dans l'effacement d'un Parlement tenaillé par la crise et la révolte de l'opinion agricole ; une 6^e, une 7^e loi sur le blé, votées à la hâte, sans préparation technique sérieuse, mal appliquées avec les mêmes méthodes, feraient une nouvelle faillite. On sera précipité vers des solutions étiolées les plus extrêmes, vers de nouvelles contraintes, décidées sans avis des intéressés, qui leur seront brutalement imposées.

Parce que nous redoutons ces solutions extrêmes, fatalement impuissantes, dangereuses pour toute l'économie du pays, nous disons que tous les professionnels ont le devoir de se préparer pour être prêts à faire face aux risques d'un nouvel excédent. — Quitte à ne pas faire jouer les mesures prévues si les circonstances le permettent.

Un Programme interprofessionnel

Un programme interprofessionnel doit, à notre avis, être basé très schématiquement sur les principes suivants :

1^{er} Liberté des transactions et des prix. En pareille matière, les réglementations artificielles — nous l'avons dit en juin 1933 — ne sont que des expédients passagers, elles ne résolvent rien ;

2^o Tenir prête une organisation bien au point de mesures techniques permettant de mettre de côté et d'éliminer les excédents.

On ne voit, pour y parvenir pratiquement, que le système préconisé par l'A.G.P.B. en mars 1934, du « prélèvement sur les livraisons de blé en meunerie ». Les excédents prélevés devant être centralisés et sacrifiés au cours mondial.

Le poids du sacrifice des excédents serait ainsi à la charge des producteurs, facteur essentiel de remède contre la surproduction. Toutefois, si les cours du blé s'abaissent trop, on maintiendrait le prix du pain, et le sacrifice des excédents se ferait jusqu'à ce que le prix du blé soit remonté au niveau du prix du pain maintenu — par l'élimination de farines, en utilisant la « marge » entre les prix du blé et du pain ;

3^o Tout le contrôle de ces deux modes de prélèvement s'opérerait au stade de la meunerie, dans le cadre d'une industrie réorganisée par un contingentement mettant fin au désordre inouï qui résulte pour le marché du blé de l'énorme excédent de puissance d'écrasement de cette industrie ;

4^o C'est un organisme, strictement interprofessionnel qui — sous le contrôle du Gouvernement et dans le

cadre d'une loi simple, limitée à quelques principes essentiels — serait muni des pouvoirs de décision et d'action nécessaires pour mettre au point toutes les mesures d'application et en gérer l'exécution.

Pareil programme — que les circonstances imposent tôt ou tard — est irréalisable avec les méthodes actuelles.

Les professionnels ne prendraient pas la responsabilité et la charge d'organiser l'assainissement du Marché par un programme qui ne serait pas leur, avec une loi qui serait alourdie d'additions démagogiques le rendant irréalisable ou inefficace. Ils ne le prendraient pas sans être habilités pour agir avec les pouvoirs d'exécution nécessaires.

Impossible pareillement d'obtenir des producteurs qu'ils acceptent un programme exigeant d'eux une discipline et des sacrifices pénibles s'ils n'ont pas des garanties formelles quant à la protection du Marché contre l'importation des céréales secondaires étrangères et coloniales. Ce serait autrement faire un jeu de dupes.

La « Prise en Charge » des blés restant au 1^{er} Juillet

Le Gouvernement est resté, jusqu'ici, silencieux aux demandes multiples qui lui ont été adressées, sur la façon dont il entend faire jouer la prise en charge des blés restant au 1^{er} juillet.

Attend-il qu'une mauvaise récolte vienne tout arranger en le dispensant de trancher cette question difficile ? On bien va-t-il purement et simplement recommencer à demander aux meuniers d'incorporer ces blés dans la limite d'un pourcentage d'emploi obligatoire au prix garanti des six premiers mois de 1935 ?

Cette solution serait, telle quelle, inacceptable parce que contraire à la loi et aux promesses faites.

Nous terminerons la campagne avec un excédent de l'ordre de 12 millions de quintaux auxquels il faut ajouter les six millions de quintaux détenus par l'Intendance. Sur ces chiffres publiés dans notre dernier bulletin tout le monde semble d'accord.

Or, si nous avons une grosse récolte, nous risquons de voir les cours du blé libre tomber très au-dessous du prix garanti qui sera voisin de 90 francs. Si cet écart est important les producteurs auront les mêmes difficultés à faire respecter les cours des blés de 1934.

Par ailleurs, les Pouvoirs Publics ont entendu nettement supprimer la formule actuelle de report. Ils ont

voulu instituer une nouvelle opération, celle de « prise en charge ».

Le Gouvernement affecte de ne pas donner un sens précis à cette opération. Or, la lecture des débats parlementaires montre que les Ministres de l'Agriculture et des Finances ont donné une explication très nette. Il s'agit d'une opération « d'achat-vente ». Achat au cours garanti et revente immédiate au fur et à mesure des achats, au même prix, en meunerie.

Le Gouvernement a pris une responsabilité très nette, celle de faire respecter lui-même par la meunerie le prix d'achat fixé par la loi.

Ce système est totalement différent du système actuel qui laisse aux groupements l'entière responsabilité de faire respecter la garantie de prix par les meuniers. Avec l'insuffisance de contrôle, et l'abus des exonérations, cette garantie ne joue pas. Il n'y a pas de chances qu'elle joue davantage demain. C'est au Gouvernement qu'il appartient d'exécuter les promesses faites par la loi ; les groupements ne peuvent se substituer à lui.

Au mois de décembre le Gouvernement a refusé de suivre les suggestions professionnelles. Pour faire voter sa loi il a accepté des amendements démagogiques auxquels les groupements agricoles sont totalement étrangers, dont il est incapable d'assurer l'application faute de moyens matériels et d'argent.

Sans doute espérait-il qu'il n'aurait pas à appliquer ces dispositions... Mais le sursaut de l'opinion agricole devant les résultats désastreux qu'a eus immédiatement la loi Flaudin a obligé le Gouvernement à agir pour assainir le marché. L'opinion exigera de la même façon que l'engagement pris devant le Parlement soit tenu.

Si, matériellement, l'opération d'achat et de vente prévue par la loi ne peut être effectuée, que le Gouvernement donne aux groupements d'autres garanties pour que le prix promis soit effectivement tenu.

L'Exportation

Les demandes répétées et pressantes des groupements agricoles ont forcé le Gouvernement à réaliser, depuis le début de la campagne, un effort sérieux d'exportation.

Au 10 mai, plus de 9 millions de quintaux ont été exportés depuis le 1^{er} août.

Cet effort aurait d'ailleurs pu porter sur un tonnage beaucoup plus

Les paturages commencent à s'épuiser par la sécheresse ; prolongez leur durée en épandant 200 kilos par hectare de NITRATE DE CHAUX.

élevé avec les mêmes moyens matériels.

En effet, sur ces 9 millions de quintaux figurent plus de 3 millions de blés reportés que le Gouvernement a été obligé d'exporter — avec une prime supérieure à celle accordée pour les blés libres ou les blés stockés — parce que le pourcentage d'emploi obligatoire imposé aux meuniers n'a pas été respecté.

Ainsi, faute d'avoir eu l'autorité suffisante pour faire respecter sa décision, le Gouvernement a dû dépenser des sommes énormes pour l'exportation.

En outre, il n'a pu exporter, comme il l'avait promis, 5 millions de quintaux de blés stockés ; 2 seulement ont pu être envoyés à l'étranger.

Ce retard est très fâcheux. La liquidation de la première moitié du stockage risque de ne pas être terminée au 15 juillet. Les groupements ne pourront pas, parce que leurs magasins ne seront pas libérés à la date fixée, faire rentrer les blés de leurs adhérents comme il était prévu.

Le manquement par l'Etat aux promesses faites entraîne pour les groupements l'impossibilité de faire exécuter les engagements de leurs adhérents. Le désarroi qui en résulte est infiniment grave pour le présent et pour l'avenir.

Pour permettre de placer en temps voulu la première moitié des blés stockés, il faut d'abord en finir avec le placement des blés de report de 1933.

Actuellement, 1 million de quintaux sont en cours d'exportation sur l'Italie. Si la totalité ne peut être absorbée par ce pays, il est urgent d'exporter ailleurs. L'Angleterre et les pays du Nord seraient actuellement acheteurs, il faut en profiter.

Il restera, déduction faite du million de quintaux en cours d'exportation, 1.350.000 quintaux (au 10 mai) de blés de report auquel il faut ajouter 650.000 quintaux d'attestations A.E. en circulation, soit au total 2 millions de quintaux.

A la cadence de ces semaines dernières, il faudrait 40 jours pour placer ce tonnage, ce qui nous conduirait au 20 juin.

Pareil délai est inacceptable, il faut en finir au plus tard le 1^{er} juin.

Pour arriver à ce résultat l'Union Nationale des Coopératives de vente et de transformation du blé vient de demander au Ministre de l'Agriculture :

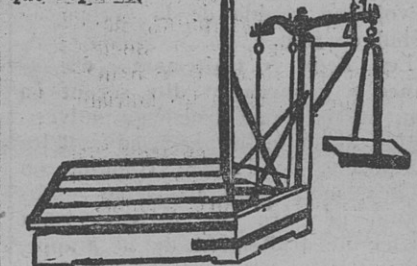
1^o de mettre en distribution une nouvelle tranche d'exportation de 500.000 quintaux de blé de report ;

2^o de racheter aux cours actuellement pratiqués les attestations A.E. en circulation qui gênent la vente des blés de report.

Machines Agricoles

Basculs décimaux

Bonne construction courante, Marque réputée.



Force	Poids	Chêne verni	Renforcé
100 kg.	140 fr.	153 fr.	176 fr.
200 —	162 »	185 »	203 »
300 —	189 »	225 »	252 »
500 —	261 »	315 »	356 »

Supplément pour crochet de sûreté : 15 fr. — Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs Romains

Équipées avec nouveau fleau breveté. Fabrication soignée.

Force	Poids	Chêne verni	Renforcé
100 kg.	261 fr.	279 fr.	338 fr.
200 —	270 »	297 »	360 »
300 —	315 »	351 »	423 »
500 —	414 »	459 »	558 »

Taxe de vérification première en sus. Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs farinières, Basculs pèse-fûts et basculs pèse-bétail ; Nous consulter.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0 ^m 65	275 fr.
12 à 16 —	0 ^m 70	300 »
20 à 25 —	0 ^m 82	345 »
25 à 30 —	0 ^m 86	370 »
30 à 35 —	0 ^m 90	395 »
35 à 40 —	1 ^m	425 »
40 à 45 —	1 ^m 10	450 »

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étagées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avant-train à vis à 1 roue :	Largeur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0 ^m 90	341 fr.	360 fr.
7 —	0 ^m 90	360 »	380 »
9 —	1 ^m 30	431 »	450 »
11 —	1 ^m 60	495 »	

Avant-train à vis à 2 roues :

5 dents.....	0 ^m 90	370 fr.	390 fr.
7 —	0 ^m 90	390 »	410 »
9 —	1 ^m 30	460 »	480 »
11 —	1 ^m 60		525 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étagées :

Nombre de dents	Largeur de travail	Poids	Prix avec mancherons sans roues
5	0.60	52 kil.	200 fr.
7	0.70	61 —	235 »
9	0.90	69 —	270 »
10	1.00	74 —	292 »
11	1.10	80 —	310 »
12	1.20	82 —	337 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr. — 2 roues : 35 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3^m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'une nettoyage facile, l'opération est absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulèvement.

Tous ces cuiseurs se vendent galvanisés.

Contenance en litres	Prix avec cuve galvanisée	Prix avec cuve en tôle
50	405 fr.	125 660 fr.
65	480 »	150 725 »
80	540 »	200 805 »
100	600 »	250 890 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Bacs et Abreuvoirs

Tous modèles. Nous consulter.

Herses araucées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment. Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage enaînées centrales d'articulation.

Dents de 13^m à 17^m : 2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k. 3 comp., 40 dents. 63 k. 92 k. 106 k. 4 comp., 60 dents. 92 k. 143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine. Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Echelles

Modèles simples, doubles, à coulisses et tous modèles, construction irréprochable. Nous consulter à Nantes.

Grillages

Toutes dimensions et toutes mailles. Nous consulter.



Premiers semis pour la production de Haricots verts

Bien que cultivés en pleine terre en Europe depuis près de 350 ans, les haricots sont restés frileux ; ils ne croissent réellement bien que lorsque la température est suffisamment élevée. Cette légumineuse s'accommode de tous les climats lorsqu'on observe bien les époques de semis, néanmoins, elle préfère ceux naturellement chauds. De même tous les terrains lui conviennent, mais ceux légers, meubles et substantiels, fumés de longue date et pouvant conserver un peu de fraîcheur pendant l'été, lui sont plus favorables.

Suivant le but de récolte à poursuivre dans la culture en plein air, on dispose de trois périodes de semis qui correspondent parfaitement aux trois états de cueillette de ce légume très azoté.

Ces périodes de semis successifs s'étendent :

1^{re} Pour le Haricot vert, de la première quinzaine de mai au 15 ou 20 août.

2^{re} Pour le Haricot Flageolet, de cette même date au 15 au 20 juillet.

Et 3^{re} pour le Haricot sec, de la mi-mai à la mi-juin.

Le présent article n'envisageant que la récolte du Haricot vert, dit encore Haricot en filet ou Haricot en aiguille, il convient donc de se mettre à l'œuvre au plus tôt et d'exécuter de suite les premiers semis de cette précieuse légumineuse. Même cueillis un peu gros et inutilisables sous la forme d'aiguilles, les haricots sont précieux pour préparer des purées vertes qui n'ont rien de commun, comme saveur et comme goût, avec l'ail, mais qui sont d'une finesse et d'un velouté ayant un arôme particulier.

Les variétés à cultiver sont nombreuses, mais les plus recommandables sont les suivantes :

Le Jaune de Chalandray, le Roi des Belges, le Noir hâtif de Belgique, le Gloire de Deuil, le Flageolet jaune à longue cosse, le Merveille de Paris, le Merveille de Lyon, le

Dans les sols légèrement humides, comme c'est le cas des terrains tourbeux et humifères de l'Oise et de la Somme, on doit, lorsqu'on n'emploie pas de préférence le semis en rayons, semer les graines à la surface du sol, et pour l'assainissement de l'endroit où l'on a déposé, près à près, les haricots, on creuse tout à côté une petite excavation dont la terre d'extraction sert à les recouvrir. Après levée, on butte également, tous les jours pour obtenir le même résultat, l

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 20 Mai 1935

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	2.869	2.750	6 30	4 90
Vaches.....	1.912	1.820	6 40	4 70
Taureaux.....	430	420	4 10	3 70
Veaux.....	2.340	2.250	8 80	7 20
Moutons.....	9.363	9.000	14 20	9 60
Porcs.....	2.114	2.114	5 58	5 00

Du Jeudi 23 Mai 1935

Bœufs.....	1.140	1.050	6 00	5 00	4 00	6 60	3 60	2 75	2 00	4 10
Vaches.....	760	700	5 80	4 80	3 80	7 10	3 48	2 65	1 90	4 55
Taureaux.....	300	285	4 30	3 90	3 50	4 70	2 58	2 15	1 75	2 90
Veaux.....	1.815	1.700	8 80	7 20	5 90	10 10	5 28	4 10	3 25	6 05
Moutons.....	4.769	4.500	14 20	9 60	8 00	15 20	7 10	4 50	3 43	7 60
Porcs.....	1.256	1.256	5 58	5 00	3 56	6 28	3 90	3 50	2 50	4 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.211. — Maine-et-Loire, 780; Sarthe, 194; Mayenne, 180; Loire-Inférieure, 365; Loire-et-Loire, 90; Deux-Sèvres, 140; Vienne, 595.
MOUTONS : 9.363. — Loire-Inférieure, 110; Vienne, 216; Afrique, 1.618; étrangers, 653.
VEAUX : 2.340. — Maine-et-Loire, 215; Sarthe, 410; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 20; Indre-et-Loire, 50; Vienne, 30.
PORCS : 2.114. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 110; Loire-Inférieure, 210; Vendée, 20.

DEUX BONNES CULTURES

LE SARRASIN ET LE LUPIN

LE SARRASIN. — Le sarrasin, encore nommé blé noir, bécail, est une plante très utile pour l'homme, les animaux et les volailles; en fleurs, il fournit une abondante pâture aux abeilles et un excellent engrais vert à enfouir. C'est donc une très bonne chose d'en faire la culture. Aussi en maints pays, la Bretagne notamment, le sarrasin occupe une place importante dans toutes les fermes.

Peu difficile sur le terrain, il peut être cultivé partout. Nous engageons donc nos lecteurs à en faire l'essai. Ils s'en trouveront certainement bien, soit qu'ils l'emploient comme fourrage vert, comme aliment pour les volailles ou comme engrais vert.

Climat. — Le sarrasin réclame une température chaude, plutôt humide que sèche. Il redoute les gelées de printemps et les brouillards persistants. On le sème d'avril à juillet.

Engrais. — La végétation du sarrasin s'effectue en trois mois. C'est dire qu'il n'y a guère de plante plus précoce. Aussi doit-on lui donner des engrais d'une parfaite assimilabilité. Plante peu exigeante, le sarrasin est souvent semé sans engrais. C'est un tort, car il rend au centuple le peu qu'on lui en donne.

Préparation de la terre. — Le sol pour sarrasin doit être bien ameubli. En Bretagne, on dit qu'il doit être semé « dans la cendre et avec de la cendre », c'est-à-dire dans une terre bien meuble et avec du fumier consommé à l'état de « beurre noir ».

Semailles. — Cultivé pour grain, on sème quatre-vingts à quatre-vingt-dix litres à l'hectare. Comme fourrage vert, on met de cent à cent cinquante litres.

Le grain de la dernière récolte est le meilleur pour la semence. On sème à la volée sur un labour ou un scarifiage; on enterre le grain par un hersage ou un très léger scarifiage. Le rouleau est bon, mais non indispensable.

Le sarrasin lève au bout de huit à dix jours. Si le temps est beau, il se développe vite et ne tarde pas à recouvrir le sol avec sa vigoureuse végétation.

Usages. — Pour engrais vert, on enfouit le sarrasin en fleurs, après un roulage dans le sens du labour pour bien couvrir la plante sur le sol. C'est un excellent engrais vert ne coûtant que le prix de la semence. Quant au fourrage que donne le sarrasin, il n'est pas excellent, durcisant très vite. Pour les volailles, le grain n'a pas son pareil; il excite les poules à pondre et les engraisse.

Enfin, les « bonnes galettes de blé noir » et les « grous » sont trop connus pour qu'on en parle longuement.

Cultivé pour le grain, le sarrasin donne quinze à vingt hectolitres à l'hectare.

Une considération importante est que le sarrasin favorise la multiplication du gibier, en particulier des perdrix et des faisans.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 8 fr.

les autres..... 4 fr.

Plombages..... 12 fr.

Dentier, la dent..... 16 fr. 65

Exemple 3

Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15

Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 50

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

LE CHOU FOURRAGER

Dans l'Ouest, le chou fourrager est une nourriture de choix pour le bétail, nourrissante qu'il dans l'assolement tient une part fort importante puisqu'elle occupe le sol depuis le repiquage qui s'opère, selon les régions, de fin juin au début d'août, jusqu'à la fin de la récolte qui a lieu depuis décembre pour se prolonger parfois jusqu'en avril.

Le chou est généralement mal fumé, pour les raisons suivantes :

1° Le cultivateur ne se rend pas un compte exact de l'action des engrais sur sa récolte de choux, parce qu'il lui est très difficile de la peser. Il ne peut à chaque effeuillage porter sur la balance ce qu'il vient de récolter, là où il a bien fumé et là où il n'a pas mis d'engrais.

2° Le cultivateur connaît mal aussi les exigences en éléments fertilisants de cette plante, aussi ne les satisfait-il pas. S'il savait qu'une récolte de 500 quintaux de choux enlève du sol quatre fois plus de potasse et treize fois plus de chaux qu'une récolte de 500 quintaux de bon foin, il ne négligerait pas d'apporter ces deux éléments si nécessaires à la plante.

3° Certains cultivateurs, plus instruits, sachant que les engrais azotés favorisent le développement des feuilles des plantes, se contentent de ces engrais et ne mettent pas de potasse, parce qu'ils pensent que la potasse agissant surtout sur le fruit, et le chou n'étant cultivé que pour son feuillage, il n'y a pas lieu de lui en fournir. Ils oublient que si la potasse agit sur la fructification elle a en plus une action considérable sur la qualité et sur la santé des plantes. Les feuilles de chou nourries à la potasse résistent aux maladies, particulièrement à la « brûlure », qui se manifeste dès septembre, par un dessèchement du feuillage du chou, qui « dépouille » et peut enlever les deux tiers de la récolte.

De plus, la potasse étant l'aliment de santé, elle donne des pieds remplis de moelle nourrissante et qui pourrissent difficilement.

Que faut-il donc donner aux choux pour subvenir aux besoins de cette si importante culture ?

Du fumier, c'est nécessaire et point n'est besoin ici de le démontrer. Ensuite des engrais phosphatés et potassiques. L'emploi des engrais phosphatés est « habituel » sur les choux, et à juste raison, puisqu'ils contribuent à la formation du squelette de la plante.

L'engrais à choisir pour ces plantes doit être à effet rapide d'abord, mais subvenir aussi aux besoins de cette dernière qui, occupant le sol pendant longtemps, doit toujours trouver l'acide phosphorique nécessaire. Le superphosphate répond bien à ce besoin, mais à la condition d'être mis à assez haute dose : le phosphate bicalcique est aussi particulièrement à recommander puisqu'il apporte de la chaux en plus de l'acide phosphorique.

A ces engrais doivent être joint l'engrais potassique.

Dans les terres de Vendée et de la Loire-Inférieure, là où la chaux manque, le chlorure de potassium donne des résultats meilleurs que la sylvinite, comme en témoignent les essais faits en comparaison de ces deux engrais à l'Ecole d'Agriculture de la Motte-Achard, par M. Buton, son très distingué directeur.

A dose égale de potasse pure, le chlorure de potassium a donné aux divers doses un excédent de récolte moyen de 24 quintaux. 25 sur la sylvinite à l'hectare, excédent de 42 quintaux sur le témoin sans potasse.

Le chlorure de potassium à la dose de 200 kilos, avait donné 57 quintaux d'excédent. En terres pauvres en chaux, c'est donc le chlorure de potassium qu'il faut préférer.

Un point de vue azote, l'azote nitrifié assurant un bon démarrage, l'azote ammoniacal soutenant longtemps le bon développement de la végétation, c'est en associant ces deux formes du même élément que l'on obtient le meilleur résultat ; un abonnement vous les fournira puisqu'il est fabriqué à base de nitrate d'ammoniaque, l'engrais qui contient l'azote sous ces deux formes.

En résumé, voici une bonne formule de fumure des choux :

Fumier de ferme abondant, n'en parlons pas puisqu'il doit être enfoui dans le sol depuis longtemps ; de même pour la chaux.

Azote :

Ammonitrate..... 200 à 250 kil.

Acide phosphorique :

Phosphate bicalcique..... 150 kil.

ou Superphosphate..... 400 kil.

Potasse :

Chlorure de potassium..... 250 kil.

Les engrais phosphatés et potassiques doivent être épandus huit jours au plus tard avant le repiquage et entrés par une façon culturale, et l'engrais azoté au moment de ce repiquage.

R. de DREUZY.

Liens de Gerbes

Liens de gerbe Sisal câblés, trois fils, qualité extra, longueur 1^m40 garantie avec boucle et bout rouge. 82 francs le mille ; prix net, départ Nantes, jusqu'à épave. Nous transmettons les ordres des maintenant au Syndicat.

Protection des Appellations d'Origine

par J. Capus (Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture, N° 13. Séance du 3 avril 1935).

La crise qui sévit actuellement sur les vins fins, à appellation d'origine est due à plusieurs causes et notamment à l'exagération considérable des droits de douane, à la difficulté de la sortie des devises et à la fraude sur les appellations d'origine. Sur le marché national agit un autre facteur que M. Capus étudie en détail : c'est la vente à prix trop élevés, sous la désignation d'appellation d'origine renommées, de vins ordinaires qui déçoivent l'acheteur et le découragent.

M. Capus rappelle comment, grâce aux imperfections de la loi du 6 mai 1910, et à certaines interprétations des tribunaux, des milliers d'hectares de cépages communs à grand rendement ont pu bénéficier des appellations célèbres, nuisant ainsi aux intérêts des consommateurs et des producteurs. La loi de 1927 a bien reconnu la nécessité de n'appliquer l'appellation qu'à des produits obtenus dans une région ou commune d'origine, conformément aux usages locaux, loyaux et constants (conditions de sol et de cépage), mais elle est cependant très imparfaite, du fait que son application n'est pas obligatoire et que la conformité à certains usages de culture (degré minimum des vins de chaque cépage) n'a pas été reconnue.

Comment parer aux abus qui en résultent ?

Suivant M. Capus, le problème est double :

1° Permettre au consommateur de distinguer facilement les appellations qui recouvrent des vins de qualité de celles qui ne s'appliquent qu'à des vins ordinaires.

2° Pour les appellations qui ne s'appliquent qu'à des produits de choix, instituer une discipline de la production, un contrôle et une garantie de la qualité.

Dans ce but, « il faut exiger pour les appellations d'origine véritables, certaines conditions de production non seulement celles qui sont relatives aux cépages et à l'aire de production, mais encore une limitation de la production à l'hectare, et un degré minimum, conditions qui seront variables selon les appellations ».

Ces conditions pourraient être fixées par les producteurs eux-mêmes, en collaboration avec les associations, les experts locaux et des fonctionnaires spécialisés. Les vins fins pourraient être protégés par des appellations dites contrôlées, c'est-à-dire réglées par un statut fixant les conditions qui donnent droit à l'appellation. Ce statut, établi par les intéressés réunis en Comité national, serait sanctionné par décret, et les appellations jouiraient de tous les droits attachés aux appellations délimitées judiciairement, conformément à la loi du 6 mai 1910.

Tel est le sens de la proposition de loi déposée récemment par M. Capus.

N'attendez pas la dernière minute pour commander au Syndicat ; votre FAUCHEUSE votre RATEAU votre FANEUSE ou votre MOISSONNEUSE-LIEUSE

Un Grand Festival de Musique à Vallet

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Harmonie de Vallet organisera, le dimanche 2 juin, un grand festival de musique sous le patronage de la Fédération musicale de Bretagne-Anjou.

12 sociétés (600 musiciens) : la Musique du 65^e R. I., la Sainte-Cécile d'Aigrefeuille, l'Union Musicale de la Chapelle-Heulin, la Société musicale de Saint-Julien-de-Concelles, la Lyre Mouzillonnaise, la Sainte-Cécile de la Haie-Fouassière, la Société musicale de Clisson, la Musique de Toutes-Aides, la Musique et la Clique du Landreau, la Clique de Montfaucon-sur-Moine, l'Harmonie de Vallet.

A 6 heures, salve d'artillerie ; à 14 heures, réception des sociétés boulevard de la Gare ; 14 h. 30, grand défilé ; 15 heures, Festival dans la prairie de la Croix Etourneau ; 17 heures, Festival d'ensemble ; 17 h. 30, défilé ; 18 heures, morceaux d'ensemble ; 18 h. 30, vin d'honneur ; 19 h. 30, banquet populaire ; 21 heures, retraite aux flambeaux ; 22 h. 30, grand concert par la Musique du 65^e R. I.

Fête de nuit, illuminations. De la musique ! du muscadet ! de la gaieté !

Passer les communiés au Syndicat Lion, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Billes à Gerbes

Aiguilles de fer, qualités extra, pour lier les gerbes. Prix net pour nos adhérents, 8 fr. 50. A prendre à Nantes à nos bureaux.

Superphosphate de Chaux

ENGRAIS DE BASE

167. — MENAGE, 35 ans, sans enfants, demande place; homme, jardinier toutes mains; femme basse-cour et vachère. S'adresser au Syndicat.

168. — On demande, pour environs La Haie-Fouassière, JEUNE BONNE 13 à 14 ans, pour faire léger travail intérieur maison. Sérieuses références exigées et se présenter si possible avec ses parents. S'adresser au Syndicat.

169. — On demande JEUNE HOMME pour culture maraîchère, ayant son permis conduire poids lourd. Inutile se présenter sans références. Prendre adresse au Syndicat.

Intérêts Agricoles et Intérêts Industriels français sur le plan des échanges internationaux

Voici la composition du comité désigné pour l'organisation de la grande journée du muscadet fixée comme on sait, au dimanche 23 juillet.

Président C. Lecomte; vice-présidents : D^r Boutin, L. Danot, J. Richard; trésorier, Lacroix; adjoint, Th. Fleurance fils; secrétaires, Th. Huteau, A. Tournier; commissaire-général de la pêche, J. Taté.

Plus 33 commissaires choisis parmi les plus dévoués aux intérêts clissonais :

Méchain, Milaguet, Douillard, Braud, Luneau, Bourdon, Bellamy, Blançail, Levron, Lecoq, Roinet, Richard, Paquereau, Rivière, Mandé, Lussseau, Trochu, Couteau, Allo, Bouteiller, Vogne, Plaziat, Bahaud, Delaroché, Francheteau, Allain, Poupard, Léauté, Pallard, Guérin, Sauvion. Présidents d'honneur : M. Albert, maire; M. Maujouan du Gasset, conseiller général.

C'est dire l'ampleur que les organisateurs comptent donner à une fête que tout désigne comme devant être particulièrement réussie et digne en tous points de leurs efforts.

Insecticide pour Cultures maraîchères et fruitières

Produit spécial pour détruire les pucerons, chenilles, altises, etc., ne contenant aucun poison, agissant par simple contact, par pulvérisation. Prix : 9 fr. le flacon, pour faire 50 à 60 litres de solution.

Société Canine St-Hubert de l'Ouest

La « Société Saint-Hubert de l'Ouest » organisée à Niort (Deux-Sèvres), le dimanche 2 juin, avec le concours de sa Section des Deux-Sèvres, une Exposition canine internationale pour chiens de toutes races.

Le « Club du Griffon Vendéen » y donnera son Exposition spéciale, pour permettre aux nombreux amateurs de cette race habitant la région de mettre leurs sujets en valeur.

Dans l'après-midi aura lieu une démonstration de chiens de défense et de police, sous la direction de Mme Pottier.

Pour clôturer cette belle manifestation sportive qui ne manquera pas d'attirer l'élite des cynophiles, habitués des expositions de la Société Saint-Hubert de l'Ouest, à 16 heures défilent dans les rings les lauréats des divers concours.

Ne tardez donc pas à envoyer vos engagements au Secrétariat de la S. H. O., 15, rue Voltaire, Nantes.

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œillets cuivre tous les mètres. 1^m50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le metre carré confectionné

Lite : vert gras..... 11 20

Lin et Lite : vert gras..... 12 25

Lin : vert gras..... 13 60

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou entoilé..... 14 65

— N° 2 vert gras ou cachou entoilé..... 15 70

— N° 3 vert gras..... 18 80

Coton : A vert gras..... 13 60

— B vert gras..... 15 50

— C vert gras..... 16 50

— D vert gras..... 18 30

Passer les communiés au Syndicat

Ne pas oublier d'indiquer l'Inscrip

Lion, ou sinon, les baches seront

adressées sans marque.

Billes à Gerbes

Aiguilles de fer, qualités extra,

pour lier les gerbes. Prix net pour

nos adhérents, 8 fr. 50. A prendre

à Nantes à nos bureaux.

Superphosphate de Chaux

ENGRAIS DE BASE

167. — MENAGE, 35 ans, sans

enfants, demande place; homme,

jardinier toutes mains; femme basse-

cour et vachère. S'adresser au Syn-

dicat.

168. — On demande, pour envi-

rons La Haie-Fouassière, JEUNE

BONNE 13 à 14 ans, pour faire léger

travail intérieur maison. Sérieuses

références exigées et se présenter

si possible avec ses parents. S'adres-

ser au Syndicat.

169. — On demande JEUNE HOM-

ME pour culture maraîchère, ayant

son permis conduire poids lourd.

Inutile se présenter sans références.

Prendre adresse au Syndicat.

Intérêts Agricoles et Intérêts Industriels

français sur le plan des échanges internationaux

Voici la composition du comité désigné pour l'organisation de la grande

journée du muscadet fixée comme on

sait, au dimanche 23 juillet.

Président C. Lecomte; vice-prési-

dents : D^r Boutin, L. Danot, J. Ri-

chard; trésorier, Lacroix; adjoint,

Th. Fleurance fils; secrétaires, Th.

Huteau, A. Tournier; commissaire-

général de la pêche, J. Taté.

Plus 33 commissaires choisis parmi

les plus dévoués aux intérêts clis-

sonais :

Méchain, Milaguet, Douillard,

Braud, Luneau, Bourdon, Bellamy,

Blançail, Levron, Lecoq, Roinet, Ri-

chard, Paquereau, Rivière, Mandé,

Lussseau, Trochu, Couteau, Allo, Bou-

teiller, Vogne, Plaziat, Bahaud, De-

laroché, Francheteau, Allain, Poupard,

Léauté, Pallard, Guérin, Sauvion.

Présidents d'honneur : M. Albert,

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIÉS

Antoine de Radicourt, le seul ami à qui il eût révélé son incognito, le seul ami qui lui fût resté fidèle dans l'épreuve, avait lu dans les journaux l'annonce que le notaire, M. Saint-Riquier, y avait fait insérer, priant le comte Jean de Ponthieu, dont on ignorait complètement la résidence, de vouloir bien se présenter à son étude pour affaire importante.

M. de Radicourt avait écrit à M. Saint-Riquier et il avait été le premier à faire part à son ami de l'étonnante nouvelle !

Ah ! certes, le mirage avait été beau ! la tentation avait été forte !... Jean, ébloui un instant par la perspective d'une situation digne de lui, avait hésité... Pourquoi refuser cette chance de fortune qui s'offrait à lui et qu'il ne retrouverait jamais ? En avait-il même le droit, pour le bien

de ceux dont il s'était fait le père et le protecteur ?...

Mais la vision d'une jeune mariée, radieuse dans le nuage blanc de son voile, attachant un regard souriant et tendre sur le vulgaire compagnon qui marchait à ses côtés, avait suffi pour rompre le charme...

Non ! jamais il n'accepterait de donner son nom à Mme Wanel ! Il ne se marierait probablement pas : sa vie appartenait à Gontran et à Madeleine.

En tout cas, s'il aimait un jour, ce serait une autre femme que cette créature frivole et coquette ; il fallait que le beau nom de Ponthieu fût dignement porté !

Air distingué, son expérience tendre et triste, se dressait devant ses yeux... Il la voyait supportant courageusement les épreuves, sans avoir jamais une plainte, luttant bravement, oubliant elle-même pour donner un peu de bien-être à ses enfants orphelins et dépourvus par un père bon et prodigue.

Il se souvenait de l'heure déchirante où la noble créature l'avait quitté pour aller retrouver dans la tombe le mari qu'elle avait toujours aimé et respecté malgré ses faiblesses...

— Mon pauvre Jean, avait-elle

murmuré en lui serrant la main, vous allez être seul maintenant à porter le fardeau...

Puis, lui montrant d'un geste navré le frère et la sœur, qui, inconscients de leur malheur, jouaient gaïement auprès de son lit :

Et, depuis, Jean n'avait pas, lui non plus, failli à sa tâche ! Il s'était montré le digne fils de sa mère, qui, haut, pouvait être aussi fière de lui que tranquille sur le sort de ceux qu'elle lui avait légués...

Parfois, pendant ces six années, la vie avait été bien dure pour le jeune homme. Jean Bernard, le régisseur du prince d'Al... avait connu des heures sombres. Mais, lorsqu'il était sur le point de s'abandonner au découragement, la pensée de sa mère l'avait toujours relevé, son souvenir l'avait soutenu.

En cette dernière circonstance encore, ce fut la douce vision qui le détourna de la tentation d'accepter la fortune qui s'offrait à lui : il fallait à ses enfants, si Dieu lui en envoyait un jour, une mère comme la sienne ! Aussi, presque honteux d'un moment d'hésitation, il avait écrit au notaire, refusant net l'héritage de son oncle dans les conditions stipulées.

Mais ces simples mots de Madeleine : « Si Jean était riche... »

avaient soudain éveillé en lui un monde de pensées, presque de regrets. Serait-il jamais riche ? La fortune ne le tentait guère pour lui-même ; il ne désirait qu'une chose : arriver au moins à une situation indépendante qui lui permit de porter son nom et son titre.

Il travaillait, on peut le dire, jour et nuit avec acharnement. Utilisant son talent de peintre, il était entré en relations avec une grande maison de Bruxelles qui lui confiait l'exécution des miniatures dont elle avait les commandes : Jean employait à ce travail de besogne tous les instants de loisir que lui laissait son poste de régisseur.

— A quelle heure te couches-tu donc, Jean ? demandait un jour Madeleine ; je vois de la lumière dans ta chambre chaque fois que je m'éveille la nuit.

— Tu auras rêvé, petite sœur, répondit Jean, et tu auras pris la lune pour une grosse lampe.

— Non, non, je n'ai pas rêvé ! protesta l'enfant ; d'ailleurs, Gontran l'a remarqué aussi.

Cela devient sérieux, dit Jean en souriant ; est-ce que je serais somnambule ? Chaque jour, le jeune homme prenait la charrette anglaise, mise à sa disposition, et allait jeter un coup

d'œil partout. Tous les paysans, dans les champs, le saluaient d'un respectueux :

— Bonjour, monsieur Bernard ! Tous éprouvaient une profonde sympathie pour le régisseur, dont la nature droite et loyale gagnait quiconque l'approuvait.

Il y avait dans l'extérieur de Jean, dans son regard un peu fier, dans ses manières réservées, quelque chose de distingué qui les frappait ; ils sentaient que le régisseur n'était pas un homme ordinaire, ils le respectaient et l'aimaient tout à la fois. Jamais de sa part une observation déplacée, un reproche immérité ; et, lorsqu'on lui présentait une requête, on était sûr qu'il y ferait droit sur-le-champ si la demande était justifiée.

Mais, d'un autre côté, il se montrait impitoyable pour les maraudeurs, les braconniers, les voleurs de toutes sortes dont il avait bien vite découvert les fraudes et les rapines.

— C'est un fameux lapin, n'est-ce pas ? disait souvent les paysans ; il voit tout et il sait tout et il est partout ! C'est un gas qui s'y connaît et qui n'a pas froid aux yeux quand on lui manque ! Il n'en était pas moins aimé et populaire parmi tous, grands et pe-

tits. Savait-il un enfant malade, il s'arrêtait devant la chaumière et le visitait, chaque jour, donnant un conseil utile à l'occasion, apportant un remède, une petite douceur.

Aussi le nom de Jean Bernard était bien connu dans le pays et le jeune régisseur jouissait d'un réel prestige.

Madeleine et Gontran étaient aussi grands amis avec les paysans et, lorsque Jean leur proposa, le lendemain de leur arrivée, de l'accompagner dans sa tournée habituelle, ils ne se firent pas prier et grimèrent lestement dans la voiture.

Ils arrivèrent bientôt à un immense champ de blé où travaillait une vraie troupe de moissonneurs. Jean, qui examinait tout d'un regard rapide et circulaire, pendant que Madeleine courait avec Gontran pour voir finir une meule gigantesque, frôna tout à coup les souches et, appelant un des surveillants :

— Mathieu, dit-il d'une voix brève, je vous avais formellement défendu de laisser des hommes et surtout des étrangers glaner ici ; comment se fait-il que j'en aperçoive trois là-bas ?

— Monsieur Bernard, répondit le paysan, un peu embarrassé, j'ai déjà essayé plusieurs fois de les renvoyer, mais je n'ai pas pu leur faire entendre raison.

— C'est bien, dit Jean ; j'y vais.

Et le régisseur se dirigea vivement vers trois solides gaillards, au visage basané, aux traits vulgaires.

— Qui vous a donné le droit de glaner ici ? interrogea-t-il lorsqu'il fut auprès d'eux.

Le plus âgé se tourna vers Jean d'un air insolent ; mais, devant le regard froid et l'attitude énergique du jeune homme, il hésita, un peu interdit.

— N'avez-vous pas honte, continua celui-ci, vous, des hommes robustes, de vous arrêter ainsi un privilège réservé aux veuves et aux orphelins ?

— Nous cherchons de l'ouvrage, balbutia l'un des trois.

— Vous cherchez de l'ouvrage ? C'est parfait ! Je vais vous en faire donner et, ce soir, vous toucherez votre salaire comme les autres. Mais, sachez-le bien, jamais je ne tolérerai le métier honteux que vous faites en ce moment ; les femmes, les faibles et les petits peuvent glaner tant qu'ils le veulent ! Je recommande même qu'on les aide au besoin et qu'on ajoute un peu à leur récolte quand elle aura été trop maigre ; pour les hommes, je ne veux que des travailleurs ? Que décidez-vous ?

Les trois vagabonds, subjugués par le ton ferme et l'assurance du régisseur, s'étaient regardés.

(A suivre).

Engrais azotés

Sulfate ammoniacal 20,40 %	88 »
Nitrate de chaux 13 %	75 »
Ammonitrite 15,50 %	77 »
Cianamide granulée 20 %	98 »
Potazote 12 % az.+24 % pot.	87 »
Nitrate soude 16 % synthét.	86 »

Majoration de 1 franc par 100 kilos, pour livraisons inférieures à 1.000 kilos. Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais complets O. N. I. A.

Nous pouvons fournir à nos adhérents des engrais composés O. N. I. A. Ces engrais, qui sont fabriqués par l'Office National Industriel de l'Azote de Toulouse, sont parfaitement équilibrés et nous les recommandons vivement.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable, et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacale-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule manutention, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

N°	Azote	Acide phosph.	Potasse	Prix
I	5	5	10	64 »
II	6	9	9	75 »
III	7	7	7	74 »
IV	8	9	16	99 »
V	10	15	15	115 »

Ces prix s'entendent franco gare, grands réseaux par wagon de 10 tonnes. Par wagon de 5 tonnes, majoration de 1 franc par 100 kilos.

Les engrais complets O. N. I. A. peuvent être expédiés en groupage avec les autres engrais azotés livrés par l'O. N. I. A. (Sulfate d'ammoniacal, Ammonitrite granulé, Nitropotasse, Nitrate de soude). Les prix indiqués sont applicables à toutes commandes de wagon complet, même composé d'engrais différents, en provenance de nos usines.

Remarque importante. — Les trois premières formules, moins riches en éléments fertilisants, ont l'avantage de contenir de la magnésie (2 pour cent environ) et du sulfate de chaux (4 à 50 pour cent, s'ajoutant à la chaux du phosphate bicalcaire, et à 9 pour cent environ de soufre).

Sur la vigne, en particulier, les heureux effets du sulfate de chaux sont bien connus. Quant au soufre et à la magnésie, ils représentent deux éléments indispensables à la végétation et qui font défaut à certains sols.

Engrais phosphatés

Superphosphate	(Acide phosphorique soluble eau et citrate d'ammoniaque)
14 %	16 %
24 75	27 25
24 75	27 25

Phosphates naturels	(Acide phosphorique insoluble)
26 %	29,5 %
26 %	29,5 %
17 50	21 »
17 50	21 »

Scories Thomas	(Acide phosphorique insoluble)
14 %	16 %
23 10	25 40
23 10	25 40

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinitte riche	28 »
Chlorure de potassium	76 »
Sulfate de potasse	107 »

(Les 100 kilos départ Nantes)

L'Intensator

Engrais spécial	
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph.	40 »
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph.	40 »
3 % potasse chl.....	46 »
Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.	

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Nitropotasse

Dosant 16,50 % d'azote du nitrate ammoniacal (moitié azote ammo-

Mais de semence

Lauragais	103 »
départ Nantes	
Landes blanc	89 50
roux	94 50
départ Saint-Pazanne	
Maroc	65 »
départ Nantes	

Savons

Croix d'Or	225 »
G. H. B.	215 »

Sel dénaturé pour les foins

Les 100 kilos, logés en sacs neufs de 50 kilos, départ Batz... 10 15
Pour quantité supérieure à 1.000 kilos, nous consulter.

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français... 127 »
Sulfate de cuivre anglais... 129 »
Par quantités de 500 kilos et plus, nous consulter, ferons des prix spéciaux.



NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 23 mai,	
Farine de froment.....	incotée
Blé libre nouveau.....	75
Avoina grises ou noires.....	57/58
Avoina bigarrées.....	52/54
Sarrasin Bretagne.....	57
Orge indigène (Côtes-du-N.).....	54
Son bonne fabricat., région.....	30

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 17 mai

VEAUX : 545. — Le kilo sur pied : 3,50 à 5 fr. Tous les kilos payables.
BOEUF : 15. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 1,50 à 2 fr. ; 2e qual., 0,50 à 1,25 ; 3e qual., 0,25 à 0,50.
Derrière : 1re qualité, 3,50 à 4,50 ; 2e qual., 2 à 2,75 ; 3e qual., 0,75 à 1,50.
MOUTONS : 244. — Le demi-kilo : AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 545. — Moyenne, 2 à 2,75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 22 mai
Artichauts, les 12, 22 fr. — Asperges, la botte, 5 fr. — Carottes vieilles, le kilo, 0 fr. 90. — Carottes nouvelles, la botte, 1 fr. — Céleri rave, la botte, 6 fr. — Choux pommes, les 16, 4 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 3 fr. — Cerises, le kilo, 5 fr. — Cresson, les 12 boîtes, 6 fr. — Chicorées, les 12, 6 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Fraises, le carton, 3 fr. 50. — Laitues, les 12, 4 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. —

Vous-avez une Situation agréable et lucrative ?

APPRENEZ EN PEU DE TEMPS

ET A PEU DE FRAIS

La Coiffure Homme et Dame

Mise en plis, Indéfrisable, Massage facial, Manucure, Pédicure, à

l'Ecole de Coiffure de Paris

1 bis, r. Kervégan, Nantes (Tél. 128.47)

Les Cours sont donnés

par Professeur diplômé et initié à Paris

Huit années d'existence à Nantes

Nombreuses Références

Conservation parfaite des œufs

par les excellents et pratiques

COMBINES BARRAL

5 COMBINES BARRAL

pour traiter 500 œufs

11 francs

Adresser les commandes

avec mandat-poste dont le

taux est de 20 %

M. J. BARRAL

fabriquant des COMBINES BARRAL

8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Progrès et Santé)

Incroyable BAUDOU
Modèle 1934 garanti - Souplesse incomparable
En vente chez votre garagiste
Renseignements et Réclamations :
BAUDOU, 155 BOUTICHERIES (Gironde)

Recherchons, pour achat, belles propriétés d'agrément ou de rapport. Adresser renseignements et prix à Agence Lagrange, fondée en 1876, 11, rue de la Bourse, à Paris.

BACHES
Occasion - Ventes - Avec Eclairage - Complètes
4m x 2m50 4m x 3m 5m x 3m 5m x 4m 6m x 4m
1301. 1571. 1941. 2521. 3031.
8m x 4m 6m x 5m 7m x 5m 8m x 5m 8m x 6m
3911. 3711. 4321. 4901. 5521.
BON pour un catalogue Plisson
qui contient les Echantillons
PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (17)
Tél. 14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776